



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 08 — — soir, Omnibus.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 11 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La Gazette de Madrid publie une circulaire adressée le 23 novembre par le ministre des affaires étrangères extérieures aux représentants de l'Espagne à l'étranger. Cette circulaire, qu'il nous est impossible de reproduire, à cause de son excessive longueur, fait l'histoire du conflit avec le Chili, et approuve la conduite de l'amiral Pareja. Elle prétend que la réponse du gouvernement chilien aux premières ouvertures de l'amiral espagnol ne permettait aucune négociation nouvelle, même avec la médiation diplomatique.

Le ministre y renouvelle la déclaration du 7 août, que l'Espagne n'aspire point à la conquête de l'Amérique, mais qu'elle ne souffrira pas que sa dignité soit blessée sans exiger satisfaction.

Cette circulaire ne laisse pas entrevoir que l'Espagne soit aussi disposée qu'on l'avait prétendu à se soumettre à un arbitrage européen. Néanmoins, *El Leon Espanol* pense que le cabinet de Madrid acceptera la médiation de l'Empereur des Français.

La plupart des journaux espagnols tiennent à peu près le même langage que la circulaire ministérielle. La politique extérieure de la France, dit la *Nacion*, est assez élevée pour qu'elle place les intérêts généraux au-dessus des intérêts mercantiles qui ne sont pas pour elle d'une telle importance au Chili qu'elle soit forcée d'intervenir. Mais il en est autrement de l'Angleterre.

Le parti progressiste, en Espagne, vient de

publier son manifeste, dont voici le résumé : La constitution de 1856 comme point de départ d'une monarchie constitutionnelle, applaudie au dedans, estimée au dehors; liberté individuelle, civile et politique; liberté de la presse; inviolabilité de la conscience; décentralisation, indépendance des municipalités et des provinces; égalité devant la loi; modification de la loi sur le recrutement jusqu'à l'abolition de la contribution du sang; suppression des droits réunis; économies considérables sur le budget; réforme des tarifs de douane; sécularisation de l'instruction; extension des lois du continent aux possessions d'outre-mer.

Espartero, en donnant son adhésion à ce manifeste, et en refusant pour la seconde fois la présidence du comité, ajoute : « Que le comité sache que pour défendre ces libertés et le trône constitutionnel dont il parle, il peut compter sur mon cœur et mon bras. »

En considérant ce profond mouvement de liberté qui entraîne aujourd'hui tous les peuples de l'Europe, depuis l'Autriche jusqu'à l'Espagne, nous ne pouvons nous défendre de ramener nos regards sur la France, et de reconnaître combien nous aurions à faire encore pour réaliser seulement tout ce que renferme de vrai et d'utile ce manifeste espagnol. Il n'est pourtant pas dans nos traditions de nous laisser devancer par les autres nations de l'Europe. Après leur avoir montré le chemin de la liberté, est-ce d'elles que nous recevrons maintenant des leçons ?

On écrit de Dublin, 28 novembre :

La commission spéciale s'est réunie. La cour du palais de justice était gardée par la police.

Les témoins et les avocats sont seuls admis dans la salle d'audience. Le grand jury a admis comme légal le procès intenté contre Lubz qui, de son côté, désavoue par lettres l'accusation portée contre lui. L'avocat de Lubz a soulevé, au milieu des applaudissements de toute la galerie, certaines objections qui ne sont pas admises par la cour. Le juge a menacé de faire évacuer la salle si les applaudissements se répétaient.

La prison de Dublin est bien gardée; on n'a encore aucune nouvelle de Stephens.

Deux bâtiments de guerre, le *Liverpool* et l'*Achille*, sont partis lundi du port de Queens-town, en Irlande, avec des agents de police à leur bord. On pense qu'ils se sont mis à la poursuite du navire sur lequel a pu s'embarquer Stephens, le chef des Fenians, évadé de Dublin.

Cette évasion est toujours l'objet des préoccupations des journaux anglais. Elle prouve, dit le *Star*, combien le fenianisme est répandu et populaire. Les prisons de Dublin sont au pouvoir des Fenians, ajoute le *Times*; n'en serait-il pas de même des arsenaux et des chantiers maritimes de l'Irlande ?

Bien que l'insurrection de la Jamaïque paraisse complètement réprimée, des troupes occupent encore toutes les parties de l'île, les arrestations continuent, et l'on pend sans cesse un grand nombre de prétendus insurgés.

Cette justice implacable et sommaire a excité partout une grande indignation. Aussi organise-t-on en Angleterre des meetings sur les affaires de la Jamaïque, qui seront l'objet de

vifs débats dans le sein du parlement britannique.

Les lettres de Rome adressées à Florence assurent que le gouvernement romain publiera prochainement une ordonnance réglant diverses questions qui se rattachent au brigandage, indiquant les conditions qui seront faites à ceux qui se rendront volontairement et les peines qu'auront à subir ceux qui seront pris les armes à la main.

Le Danemarck et la Grèce ont fait connaître leur adhésion officielle au projet de conférence internationale contre le choléra.

Le gouvernement des Etats-Unis a donné l'ordre d'arrêter au Texas le licenciement des troupes et la vente du matériel de guerre qui se faisait pour le compte de l'Etat.

Dans un meeting tenu à New-York, le général Grant a exprimé l'opinion que l'empereur Maximilien devait abandonner le Mexique. La basse Californie, au contraire, a donné son adhésion à l'empire.

Les nouvelles de la Vera-Cruz, du 7 novembre, portent que Juarez était arrivé au Texas, se dirigeant sur Piedras-Negras.

RÉVOLTE DE ZOUAVES.

Nous publions la relation des faits douloureux qui se sont passés à Fort-de-France dans les journées des 28 et 29 octobre. Cette relation a un caractère officiel, ayant été communiquée à tous les journaux des Antilles françaises, par M. Couturier, directeur de l'intérieur :

voulait pas perdre ceux que j'ai prétendu sauver sans lui, contre lui... Etre cause de la mort de mon père!... O François, par pitié! je vous en supplie, laissez-moi aller!

— Aller où? quoi faire? apaiser ces tigres? Jetez-vous par la fenêtre et dites ensuite: J'ai voulu sauver mon père. Charlotte, si vous allez à ce tribunal, j'irai moi aussi; n'ai-je pas pris une part aux choses que vous vous reprochez? Vite, abandonnons la seule chance qui nous reste de sauver votre père. Courons nous mettre sous le couteau.

— Pardonnez-moi, Mamzelle, dit Flottard qui crut devoir intervenir, M. François a raison.

— Eh bien, François, reprit Charlotte d'un air indécis, quel est votre projet?

— De sauver votre père ou périr.

— Sauvez-le, sauvez-le! mais n'y mettez pas votre vie. Ne me jetez pas d'un désespoir dans un autre plus grand peut-être.

— Ma vie est à vous, Charlotte, si vous ne me revoyez pas, gardez le souvenir d'un homme qui vous a aimée.

— François! François! s'écria la jeune fille.

Mais François avait disparu.

« Parti aussi!... reprit Charlotte, oh! je ne reste-

FEUILLETON.

29

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Rien ne fut changé relativement à l'autre condamné, il devait être conduit à Craon, non par la route ordinaire toutefois, mais par Château-Gontier. Ce long détour, — douze lieues au lieu de sept, — était commandé par des motifs importants. La Commune voulait frapper un grand coup à Craon, le châtiement du maire ne suffisait pas; il fallait abattre la contre-révolution, venger la garde nationale et détruire les insurgés. Or, à cette œuvre, nul ne paraissait plus propre que le capitaine Toussaint. Le capitaine Toussaint, en détachement depuis un mois à Château-Gontier, avait su y faire régner une terreur salutaire. C'était donc à lui qu'on venait d'envoyer, par courrier, l'ordre de se tenir prêt à relever l'escorte à son arrivée, de conduire le prisonnier à Craon, d'exécuter le jugement, puis, en-

fin, de faire refluer le régime républicain dans cette ville à moitié rebelle.

En conséquence, la première escorte ayant reçu ses instructions, M. de Méral fut placé sur une mauvaise carriole, et l'on se mit en marche.

XIV.

Cependant, Charlotte, transportée dans une maison voisine du tribunal, puis ensuite à l'auberge, ne reprit ses sens qu'au bout de deux heures. A l'évanouissement causé par sa chute avait succédé un sommeil agité. Quand elle s'éveilla, Flottard et l'homme venu à son aide inopinément, étaient debout près du lit sur lequel on l'avait déposée. Une servante venait d'entrer apportant une potion vénéneuse, Charlotte parcourut des yeux la chambre; puis son regard s'étant fixé sur l'homme en costume bas-breton qui lui tenait le bras et comptait ses pulsations avec un air d'anxiété profonde, elle jeta un cri d'étonnement.

« C'est vous, François, dit-elle ensuite; qu'y a-t-il?... où suis-je?... Pourquoi ce déguisement?... Ah! et mon père?... je me souviens à présent... »

Flottard se hâta de faire sortir la servante sous quelque prétexte.

« Et mon père!... et mon père?... reprit Charlotte, qu'est-il arrivé? Dites-le moi, en grâce!

— Nous le sauverons, répondit François, ne craignez rien. On vient de nous dire que la commission révolutionnaire le renvoie à Craon.

— Ah!... ce tribunal où je n'ai pu entrer? je vais y courir... C'est moi, c'est moi seule...

— Non, non, Charlotte, n'en faites rien, ce serait inutile; laissez-moi agir. Puisque vous voilà un peu remise...

— Tout à fait. Je ne sais pas ce que j'ai eu, je ne sens aucun mal. Mon Dieu! comment ai-je pu... en un pareil moment?... Je cours à ce tribunal, j'arriverai encore à temps, n'est-ce pas? »

Elle s'était levée vivement et s'avançait vers la porte d'une allure délibérée.

« Ne faites pas cette folie! s'écria François, vous allez tout perdre. Votre père est déjà en route et hors de la ville. Nous ne pouvions espérer mieux. Je vais prendre votre cheval, dans deux heures je serai au Pavillon. Nous réunirons nos hommes... »

— Et moi, je n'en ferai rien? C'est moi qui suis cause unique de ce qui est arrivé!... Oh! mon père me l'a dit avec justice, c'est ma témérité... si j'avais eu confiance en lui!... j'en suis sûre à présent, il ne

« Les événements qui se sont accomplis à Fort-de-France dans la journée du 28 octobre et les différentes versions auxquelles ils ont donné lieu imposent aujourd'hui un devoir à l'administration, c'est de fixer et d'éclairer l'opinion publique par une relation exacte des faits, puisés dans les rapports des chefs de corps et dans les documents recueillis par l'autorité.

» Le transport l'*Allier*, commandé par le capitaine de frégate Babron, mouillait sur la rade de Fort-de-France jeudi 27 octobre, à une heure du matin. Il avait à son bord un détachement composé de 1,059 hommes des 1^{er} et 3^e zouaves, conduits par cinq officiers, dont un capitaine, à destination du Mexique.

» Le détachement ne put être débarqué que le même jour, à quatre heures de l'après-midi, et fut caserné au fort Desaix.

» On était informé que l'*Allier* devait être suivi de très-près par l'*Amazona*, la *Meuse* et le *Jura*, portant également des troupes au Mexique.

» Le même jour, arrivait du Mexique le transport le *Var*, avec 500 passagers militaires rentrant en France.

» Tout le monde sait que les divers passages de zouaves à la Martinique ont été marqués par des désordres qui ont même nécessité des moyens de répression assez sévères dans une circonstance que personne n'a oubliée. Ce qui était moins à craindre avec des corps accompagnés de leurs cadres d'officiers et portant eux-mêmes toutes les garanties de la discipline militaire, pouvait devenir une cause d'inquiétude en présence de plus de mille zouaves appartenant à des régiments différents et qui n'avaient pas leurs officiers à leur tête.

» Ces différentes circonstances décidèrent M. le gouverneur à réduire à 25, au lieu de 50 accordées habituellement, le nombre de permissions à donner pour venir en ville. Il est à remarquer que ce nombre de 25 amenait, en réalité, un chiffre de 50 à 60 permissionnaires, par suite de la faculté laissée au chef du détachement d'accorder en outre l'autorisation de sortir du fort aux ordonnances, aux sous-officiers et aux hommes d'une conduite éprouvée, sans parler des corvées. C'était donc plus de deux cents hommes, sans compter les permissionnaires du *Var*, qui auraient pu se rendre en même temps en ville si les quatre bâtiments annoncés s'étaient trouvés réunis sur rade.

» Le fort Desaix est très-spacieux; il est pourvu d'eau abondamment; il possède une cantine, outre celle des zouaves qui a été autorisée à s'y établir et qui a été servie par leur propre cantinière. Les marchandes de la ville y entrent sans difficulté lorsqu'il y a des troupes de passage.

» Dans ces conditions, la police de la ville était facilement assurée avec sa faible garnison; d'un autre côté, l'*Allier* étant alors destiné à séjourner au moins huit jours dans le port pour

quelques réparations de machines réclamées par le commandant, et de nouveaux permissionnaires pouvant succéder dans une même journée à ceux qui rentraient, il était permis à chacun de voir son tour arriver avant le départ.

» Les zouaves ne voulurent point se soumettre à ces dispositions. Dès le lendemain du débarquement, le 28, à onze heures et demie du matin, ils se portaient en masse vers la porte principale du fort, réclamant à grands cris et avec des menaces l'autorisation de sortir.

» Le capitaine Leconte, commandant le fort, intervint; aidé par des officiers des zouaves, il essaya de les apaiser en les rappelant au respect de la consigne. Ses exhortations n'étant pas écoutées, il chercha à temporiser en promettant d'écrire à Fort-de-France pour demander de nouveaux ordres. Après avoir prescrit au sous-lieutenant Journet de faire prendre les armes à tous les hommes disponibles et de les faire placer en bataille devant la porte d'entrée, le capitaine Leconte se retire chez lui pour écrire quelques mots à la hâte au commandant d'armes afin de lui exposer la position. Il est bientôt rappelé au dehors par le tumulte qui continue.

» Que se passait-il donc ?

» Le capitaine Leconte s'était à peine éloigné que les zouaves se présentaient de nouveau avec les mêmes prétentions et les mêmes menaces devant le sous-lieutenant Journet. Une soixantaine envahirent la porte et parvinrent à s'échapper. Le sous-lieutenant fit aussitôt placer ses hommes à la grille avec la consigne de ne laisser sortir qui que ce soit.

» Exaspérés par cette précaution prise devant eux, ils s'armèrent de pierres qu'ils lancèrent contre les hommes du poste, et après en avoir atteint plusieurs, ils se ruèrent sur eux.

» Dans cette attaque, un zouave est piqué par une baïonnette. A la vue de leur camarade blessé, leur fureur redouble. Le sous-lieutenant est enlevé et porté jusqu'au milieu de la cour où il subit de mauvais traitements. Il parvient cependant à s'échapper et à rejoindre son poste. Là, il reçoit plusieurs coups de pierre dont une lui fait une blessure au front. En même temps partent du côté des zouaves deux ou trois coups de feu, et M. Journet est atteint d'une balle qui a brisé la partie inférieure de l'avant-bras gauche, et nécessitera peut-être une amputation.

» Pendant le tumulte, les zouaves avaient désarmé les sentinelles, s'étaient emparés de leurs carabines et avaient enlevé dans les chambres celles des hommes malades ainsi que les cartouches, qui s'y trouvaient. C'est à l'aide de ces munitions et de celles qui auraient été mises, dit-on, à leur disposition par des militaires passagers du *Var*, qu'ils purent continuer le feu qu'ils avaient ouvert.

» Pendant ce dernier épisode de la lutte,

un soldat d'infanterie de marine tomba mortellement frappé d'une balle et fut immédiatement vengé par les baïonnettes de ses camarades sur deux zouaves.

» Après avoir fait plusieurs fois croiser la baïonnette pour repousser les assaillants, le capitaine Leconte obligé d'abandonner la porte du fort, prit position en dehors en occupant les côtés extérieurs de cette porte et les talus de défense, décidé avec le peu de monde dont il disposait, à défendre la sortie du fort. Deux fois les zouaves tentèrent de sortir en colonne, deux fois ils furent repoussés à la baïonnette. Les pertes qu'ils éprouvèrent dans ces deux assauts permirent au capitaine Leconte de garder sa position jusqu'à l'arrivée des secours demandés à la place.

» Après avoir reçu les ordres de M. le gouverneur, le chef de bataillon de l'infanterie de marine Sasias réunissait au fort St-Louis tous les hommes disponibles et formait un détachement de soixante-quinze hommes qu'il conduisit au fort Desaix par la route la plus courte (la rampe pavée). Le sous-lieutenant Bouvier, envoyé en avant avec vingt hommes, se mettait à la disposition de M. Leconte en lui portant de la part du commandant Sasias, conformément aux ordres du gouverneur, la recommandation d'agir avec la plus grande modération et de ne faire feu qu'à la dernière extrémité.

» Depuis longtemps déjà les zouaves, embusqués sur le rempart, nourrissaient un feu vif et persistant sur la compagnie de M. Leconte, qui gardait toujours l'entrée du fort. M. Sasias arrivant presque sur les pas du sous-lieutenant Bouvier, fit placer sa troupe le long du talus extérieur. Le feu continuait du côté des révoltés. Il réitéra l'ordre de ne point tirer, pensant que les munitions des zouaves ne tarderaient pas à être épuisées. Lassé à la fin de voir blesser et tuer ses hommes, il ordonna de faire feu seulement sur les zouaves armés de carabines. Il s'ensuivit bientôt une fusillade bien nourrie de part et d'autre.

» Les forces opposées à la révolte s'étaient d'ailleurs augmentées de la compagnie de débarquement de la corvette à vapeur le *Roland*, avec sa pièce de 4, et d'un détachement d'artillerie conduisant deux obusiers de montagne.

» En envoyant ces renforts, le gouverneur engageait le chef de bataillon Sasias à tenter une démarche de conciliation pour se faire ouvrir le fort, « car il est toujours pénible, écrivait le chef de la colonie, d'avoir à verser du sang français, même celui de fous égarés. »

» Déjà le chef d'escadron de gendarmerie Lamarche, commandant le détachement du *Var*, avait pénétré au milieu des zouaves et avait fait pour apaiser la rébellion de courageux efforts qui n'avaient eu d'autre résultat que de mettre plusieurs fois sa vie en danger.

M. Sasias, à son tour, s'avança vers les révoltés et tenta de les ramener à la raison. Après un moment de calme, ils se précipitèrent de nouveau sur les troupes, qui les repoussèrent avec vigueur.

» Il fallait à tout prix empêcher l'irruption violente dans la ville d'une masse d'hommes exaltés par le vin et l'ivresse de la lutte.

» M. Sasias fit alors découvrir deux pièces d'artillerie, masquées jusqu'à ce moment. Les zouaves ainsi tenus en respect, il se fit replacer par le capitaine Leconte et se rendit auprès du gouverneur pour lui faire connaître la situation et prendre de nouveaux ordres.

» A son retour, il trouva les zouaves moins exaspérés et disposés à écouter les communications qu'il avait à leur faire.

» Il leur fit comprendre qu'il était temps qu'ils cédassent, que le gouverneur exigeait qu'ils se rendissent sans condition et à merci, s'ils ne voulaient pas le forcer à prendre des mesures plus énergiques; il leur annonça enfin que le chef de la colonie viendrait, le lendemain matin, se rendre compte des faits par lui-même et leur dicter ses volontés.

» A partir de ce moment, l'ordre fut rétabli.

» La lutte dont le fort Desaix était le théâtre n'avait pas seulement l'importance d'un fait intéressant au plus haut degré la discipline militaire; elle était aussi de nature à préoccuper gravement l'autorité au point de vue de la sécurité de la ville de Fort-de-France.

» Des bruits alarmants circulaient dans la population, qui ne voyait pas sans inquiétude les zouaves se répandre dans les rues et s'agiter successivement de tous ceux qui parvenaient à s'échapper du fort Desaix en franchissant les remparts.

» Aucune mesure n'a été négligée pour garantir l'ordre et la tranquillité: les brigades de gendarmerie de toutes les communes environnantes ralliaient le chef-lieu, soit à cheval soit par canots; les bateaux à vapeur l'*Antoinette* et le *Saint-Pierre* étaient chargés de transporter le soir même à Fort-de-France une compagnie d'infanterie de marine en garnison à Saint-Pierre; le fort de la place était renforcé par des détachements de l'artillerie et des équipages des bâtiments de l'Etat; enfin, sur la demande de l'autorité municipale les citoyens étaient autorisés à organiser un service de surveillance armée dans les divers quartiers de la ville.

» Pendant la nuit, des patrouilles n'ont cessé de parcourir les rues, invitant les zouaves qu'elles rencontraient à se rendre à bord des navires de guerre ou y conduisant les récalcitrants par la force. Près de 200 hommes ont été ainsi éloignés de la ville dans la nuit du 28 au 29, et grâce à ces mesures, la cité n'a peut-être jamais été plus tranquille pendant les passages de troupes.

» Il restait cependant à rentrer dans le fort,

rai pas, je rejoindrai mon père, je le suivrai, son sort sera le mien; s'il meurt, je mourrai; du moins il me verra, me pardonnera, me bénira!... Flottard, voulez-vous encore m'accompagner ?

— Vous me demandez ça, Mamzelle? Où donc que j'irais ?

— Mon bon Flottard!... allez préparer le cheval de mon père, je vais le prendre. »

Flottard sortit et revint un instant après.

« Mamzelle, dit-il d'un air indigné, l'hôtelier ne veut pas me donner le cheval: « C'est bien assez, qu'il dit, d'avoir logé un aristocrate; le cheval est à la Nation; j'en réponds, je le garde. »

— Eh bien! j'irai à pied.

— Mais, Mamzelle...

— Partons! Partons! »

Ils quittèrent l'auberge et furent bientôt hors de la ville. Charlotte espérait rattraper sans trop de peine l'escorte qui n'avait qu'une demi-heure d'avance. Jeune, alerte, exercée aux longues promenades, elle comptait sur ses forces; le cœur ardent surtout, elle ne calculait ni les difficultés ni la fatigue. Mais, de leur côté, les soldats marchaient bon pas, et ne s'arrêtaient nulle part. A trois lieues de Laval, Charlotte comprit, aux renseignements don-

nés par des voyageurs, qui, venant en sens contraire, avaient rencontré les soldats, qu'elle ne gagnait guère de terrain. Cependant elle ne perdait pas courage. Haletante déjà, si la route passait sur quelque point élevé d'où la vue s'étendait au loin, elle y courait, et ses regards interrogeaient l'espace. Trompée dans son espoir, elle se remettait en marche avec une invincible résolution. Flottard mourait de chagrin de voir sa maîtresse s'épuiser en efforts inutiles: parfois il proposait d'aller à droite ou à gauche chercher un cheval. Mais Charlotte craignait des retards... irréparables peut-être.

« Allons toujours, disait-elle, nous verrons plus loin. »

Enfin un marchand forain, conduisant une voiture à moitié vide, vint à passer; il faisait route dans le même sens qu'eux, et beaucoup plus vite. Flottard l'interpella, obtint deux places moyennant un écu, fit monter Charlotte et monta lui-même.

A une lieue de là, ils rejoignaient l'escorte. Charlotte descendit, se faufila entre les rangs des soldats parvint jusqu'à la carriole. Arrêtée là, elle pria, supplia qu'on lui permit de prendre place à côté du prisonnier. L'officier survint.

« C'est mon père! » s'écria-t-elle.

L'officier secoua la tête en signe de refus.

« Oh! reprit-elle, n'avez-vous pas un père? S'il ne lui restait que quelques heures à vivre, que ne donneriez-vous pas?... »

— Mais la consigne, ma belle enfant, répondit l'officier en souriant avec bienveillance.

— V'là une citoyenne mignonne comme le jour, murmura un soldat. »

Les camarades approuvèrent son sentiment.

« Dommage que ça ait le cœur pour les Prussiens, fit un autre.

— Silence! dit l'officier.

— Vous le voulez bien, n'est-ce pas? reprit Charlotte en joignant les mains, vous le voulez bien?... je suis sa fille!... il est mon père!... »

— Allons! reprit l'officier d'un ton compatissant, allons, pour un petit quart d'heure; mais en entrant à Château-Gontier vous descendrez et vous sortirez des rangs; si le capitaine Toussaint voyait ça!

— Pourtant, ajouta-t-il entre les dents, il faut être dur comme lui pour n'avoir pas un brin de pitié. »

Charlotte était déjà dans les bras de son père. Leur étreinte fut longue: puis ils échangèrent quelques paroles à voix basse. Un moment après, M. de Méral se retourna du côté de Flottard qui suivait les

soldats, et lui fit avec la main un signe d'adieu. Le serviteur voulut s'élaner en avant; on lui barra le passage.

Dix minutes s'écoulèrent; les premières maisons de Château-Gontier apparaissaient; l'officier s'approcha et fit arrêter la carriole. Charlotte se jeta au cou de son père, l'entoura de ses bras, coucha sa tête sur sa poitrine, ferma les yeux comme pour ne rien voir et ne rien entendre.

« Allons, ma fille, ma chère et bien-aimée fille, soyons justes et fideles à l'honneur jusqu'au bout; ces gens nous ont fait une grâce, n'en abusons pas; ils remplissent un devoir, notre résistance pourrait les compromettre. »

Charlotte murmura une dernière parole, et descendit. Arrivée à terre, elle défaillit un instant, on la soutint. Flottard accourut, mais elle était déjà remise.

« Marchons! marchons! dit-elle. »

Un peu avant l'entrée de la ville, le capitaine Toussaint attendait à la tête d'un détachement de soixante soldats. Le prisonnier passa d'une escorte à l'autre, puis celle qui venait de Laval entra dans le faubourg, tandis que la seconde prenait à droite le chemin de Craon.

encore occupé par les zouaves. A deux heures du matin la compagnie arrivée de Saint-Pierre allait renforcer les troupes réunies devant le fort.

» Le chef de bataillon du génie Regad, qui avait remplacé dans le commandement des troupes M. Sasias, sérieusement malade d'une insolation contractée dans cette rude journée, envoya pendant la nuit le capitaine du génie Hinsin soumettre au gouverneur un plan dont l'exécution devait remettre le fort entre nos mains, tout en évitant autant que possible l'effusion du sang.

» Au point du jour, un soldat dévoué, le nommé Barbe, de l'infanterie de marine, alla ouvrir les grilles du fort; les compagnies formées en petites colonnes, conduites par leurs officiers sous la direction du commandant Regad et du capitaine Hinsin, entrèrent au pas de course et couronnèrent en un clin-d'œil toutes les positions élevées de l'intérieur. Cet heureux coup de main, exécuté avec autant de précision que de hardiesse, mettait les mutins à la discrétion de l'autorité.

» L'œuvre de la force terminée, restait l'œuvre de la justice; mais une instruction complète et régulière n'était pas possible en ce moment. La difficulté de connaître les principaux auteurs du désordre, la nécessité d'envoyer sans retard à sa destination le détachement de zouaves dont la ville elle-même, par l'organe des autorités municipales, demandait le prompt départ; enfin, les règles de compétence qui rendaient les coupables justiciables des conseils de guerre à bord, décidèrent le gouverneur à ne pas ajouter des mesures de répression légale aux douloureuses représailles qui avaient eu lieu: l'affaire a été renvoyée, avec tous les rapports et documents à l'appui, à l'appréciation de M. le maréchal commandant le corps expéditionnaire du Mexique.

» Dimanche 29, à six heures du matin, le chef de la colonie se rendait au milieu des zouaves dans l'intérieur du fort, et leur adressait de chaleureuses et énergiques paroles en leur annonçant que leur sort était désormais entre les mains du maréchal Bazaine.

» Sur leur demande, il permit à trente d'entre eux, commandés par un officier de leur arme, d'accompagner les corps de leurs camarades à leur dernière demeure.

» La journée du 26 ne fut pas sans amener aussi des préoccupations.

» L'enterrement des militaires de la garnison, victimes de leur dévouement au devoir, eut lieu à trois heures de l'après-midi; celui des zouaves à quatre heures et demie. Ces deux cérémonies ont été faites, suivant l'usage, à la chapelle de l'hôpital militaire.

» Par une méprise regrettable dans l'exécution des ordres donnés par le gouverneur, le convoi des zouaves, qui devait, en descendant du fort Desaix, se diriger par le boulevard

extérieur vers l'hôpital, traversa la ville et se présenta à la porte de l'église paroissiale, où M. le vicaire Blanger, après avoir donné la bénédiction aux corps, adressa quelques sages conseils aux assistants et fit conduire le cortège funèbre à sa véritable destination.

» Arrivés devant l'hôpital, les corps, suivis du détachement spécial chargé de les accompagner, furent introduits dans cet établissement pour y recevoir la sépulture et être transportés ensuite à la chapelle. A la suite du convoi se trouvaient un grand nombre de zouaves qui étaient malheureusement parvenus à s'évader de l'Allier, où ils avaient été tous réunis dans la matinée. Ils voulurent forcer l'entrée de l'hôpital, gardée par le commandant de gendarmerie Gillet, à la tête d'une trentaine de ses hommes. Calmés d'abord par les exhortations du commandant, ils consentirent à se retirer; mais quelques instants après, excités sans doute par quelques meneurs, ils revinrent et firent pleuvoir une grêle de pierres sur la gendarmerie. Le commandant Gillet se vit dans l'obligation de faire mettre le sabre à la main et de charger ces insensés, qui se dispersèrent immédiatement. La cérémonie funèbre s'accomplit sans autre incident.

» A huit heures du soir, on rencontra à peine quelques zouaves à Fort-de-France; presque tous s'étaient dirigés vers le fort Desaix.

» La nuit se passa dans le plus grand calme. Le lendemain 30, à huit heures du matin, l'embarquement commença par détachements de deux cents hommes; il était terminé à une heure et demie de l'après-midi, et l'Allier levait l'ancre à quatre heures.

» Depuis le départ de ce bâtiment, la gendarmerie a recueilli onze traîneurs, qui ont été embarqués à bord de la Meuse, arrivée à Fort-de-France le 31 octobre.

» Telles sont les différentes phases de cette affligeante collision. Elle a coûté du sang qui aurait pu être versé pour une meilleure cause. On a compté du côté de la garnison trois morts et dix blessés, et du côté des zouaves seize morts et trente-sept blessés.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La pétition pour le maintien du projet de l'hôtel des postes et du télégraphe, sur l'emplacement de la maison Renault, est de nouveau déposée au bureau du journal, pour quelques jours.

Le nombre des signatures s'augmente chaque jour, ce qui prouve combien ce projet a été favorablement accueilli par la population, ainsi que le dit la pétition elle-même.

D'après le décret sur la réduction de l'armée, les régiments de ligne auront des ba-

taillons et des escadrons actifs chargés de l'instruction des jeunes soldats et un dépôt chargé de l'instruction des hommes de la réserve.

Ainsi, chacun des cent régiments dont se compose notre infanterie de ligne proprement dite sera fractionné en deux parties distinctes:

1° Trois bataillons composés chacun de deux compagnies d'élite (grenadiers et voltigeurs), et quatre du centre: total pour les trois bataillons: six compagnies d'élite et douze du centre;

2° Un dépôt formé seulement de quatre compagnies du centre.

Les bataillons actifs, toujours prêts à entrer en campagne, auront chacun leur chef de bataillon, leur capitaine adjudant-major et leur adjudant sous-officier. Les jeunes soldats destinés à y être incorporés ne feront plus au dépôt une sorte de stage. Ils ne stationneront à ce dépôt que le nombre de jours strictement nécessaire pour y être habillés, équipés, armés par les magasins du corps. De là ils seront immédiatement versés dans les bataillons actifs qui resteront chargés de leur instruction.

Un violent incendie a détruit à Montjean, dans la nuit de samedi à dimanche 26 courant, l'importante tannerie de MM. Lemonnier et Gautret.

Malgré le concours empressé des pompiers et de toute la population, on n'est parvenu à se rendre maître du feu qu'à quatre heures du matin.

La perte de cette belle usine est évaluée à près de 100,000 fr., et sa ruine va laisser sans travail une trentaine d'ouvriers qui, presque tous, sont pères de famille.

Le bruit que nous avons déjà rapporté était fondé. La cour d'assises de la Loire-Inférieure se trouve dessaisie de l'affaire du *Fæderis-Arca*, qui sera renvoyée devant le conseil de guerre maritime de Brest. On suppose que l'arrêt de renvoi sera déféré à la Cour de cassation, ce qui déterminera un retard de quarante jours environ pour l'appel de la cause, dans le cas où le droit du conseil de guerre à connaître de l'affaire serait consacré par la Cour suprême. Au contraire, si la juridiction civile devait être ressaisie, les accusés comparaitraient à la session de mars prochain, devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure.

Les conseils des accusés ont eu hier une longue conférence, dans laquelle la question de juridiction a été laborieusement étudiée sous toutes ses faces.

Quoi qu'il en soit, cette émouvante affaire ne figurera pas dans le rôle de la session de décembre, comme on l'avait cru depuis longtemps.

LES ÉTYMOLOGIES. — Dans un déjeuner de savants, la conversation tomba sur les éty-

mologies, et chacun de proposer celles qu'il croyait les plus curieuses et les plus probables. Un des assistants, qui n'avait qu'une faible part à la discussion, prit enfin la parole et indiqua les suivantes, qui obtinrent l'assentiment général: « On appelle *Chaudron*, une espèce de vase que l'on met au feu, parce qu'il est chaud et rond. — *Fenêtre*, une croisée, parce que c'est elle qui fait naître le jour dans une chambre. — La *jeunesse* est ainsi appelée parce qu'à cet âge les *jeux naissent*. — Le *pantalon* est ainsi appelé parce qu'il *pend jusqu'au talon*. »

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 28 novembre soir. — Recevant une députation de Bradford chargée de présenter des vœux en faveur de la réforme parlementaire, le comte Russell a déclaré qu'il partageait la plupart des vues de la députation relativement à l'admission des classes ouvrières à une participation dans la représentation nationale, participation qui devrait être proportionnée aux intérêts et à leur intelligence.

Le premier ministre a ajouté qu'il croyait le temps venu d'accorder cette participation; mais en présence de la grande opposition qu'un projet destiné à remplir ce but devait rencontrer, le gouvernement ne croyait pas qu'il fût opportun de le présenter, à moins que des faits authentiques ne vinssent prouver la complète maturité de cette réforme.

Florence, 29 novembre. — Leurs Majestés portugaises sont parties pour Milan.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenhutte-les-Tuffeaux.

Route départementale n° 14.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenhutte-les-Tuffeaux, route départementale n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir:

1° Du sieur François Champion, charron, et dame Eugénie Boivin, son épouse, demeurant à Chenhutte-les-Tuffeaux, 0 are 77 centiares en maison, cour et escalier, situés dite commune, n° 312 et 313, section A du plan

Charlotte suivit celle-ci comme elle avait suivi la première; toutefois si elle comptait sur une faveur semblable à celle qu'on lui avait accordée précédemment, son espérance ne fut pas de longue durée. Le capitaine Toussaint ayant aperçu un homme et une jeune fille qui se tenaient avec persistance à dix pas du dernier rang des soldats, accourut l'injure à la bouche, et leur commanda de se retirer sur-le-champ.

Charlotte essaya en vain de le fléchir.

« Au diable! s'écria-t-il, les filles de brigands et leurs criailles! détalz tous deux! ou je vous envoie ma bénédiction et une douzaine de reliques qui vous guériront du rhume de cerveau! »

Craignant d'aggraver la situation de son père, en provoquant les violences du capitaine, Charlotte laissa le détachement s'éloigner, puis elle se mit en marche; de façon à ne pas le perdre de vue. D'ailleurs, il commençait à faire nuit, elle espérait que les ténèbres lui permettraient bientôt de se rapprocher et peut-être, en quelque moment favorable, de se glisser jusqu'à la carriole. Mais les soldats se tenaient sur leurs gardes; au moindre bruit ils criaient: Qui vive! faisaient passer les gens au large, et surtout ne souffraient personne à cent pas

derrière eux. Leurs précautions redoublèrent avec l'obscurité: si, dans la traversée d'un village, quelque habitant se montrait hors de sa maison, ils lui commandaient d'y rentrer sur-le-champ; un coup de fusil servait de second avertissement si le premier n'avait pas suffi. Cependant Charlotte suivait toujours.

Deux heures s'écoulèrent. Il faisait nuit depuis longtemps, mais, à la lumière des étoiles, on distinguait vaguement les objets. L'escorte venait de dépasser le village de Luigné, situé à moitié chemin de Château-Gontier à Craon.

Au sortir du village, la route se trouve profondément encaissée, et, sur une longueur d'un demi-quart de lieue, bordée de haies épaisses. Quand le détachement se fut engagé dans cette longue et sombre avenue, des mugissements sonores retentirent en avant, puis arriva un troupeau de bœufs qui occupait toute la largeur de la chaussée. Chacun de ces animaux portait sur le front, et attachée aux cornes, une planchette qui lui couvrait les yeux. Par derrière, des gens armés d'aiguillons poussaient vigoureusement le troupeau, dont le trot pesant soulevait des flots de poussière. Le capitaine Toussaint courut en avant.

« Canailles de bouviers! cria-t-il de toute la force de ses poumons, voulez-vous bien arrêter. »

Au lieu d'obéir, ceux-ci poussaient de plus belle. Le capitaine n'eut que le temps de se jeter dans un fossé. Le troupeau continua sa course, les deux ou trois premiers rangs de soldats s'ouvrirent et livrèrent passage aux animaux aveuglés, mais les rangs qui venaient ensuite furent surpris, culbutés, écrasés; un désordre indescriptible s'ensuivit. En même temps les bouviers, au nombre de vingt ou trente, armés de longs bâtons ferrés par le bout, frappaient à tour de bras sur les soldats; ceux-ci, dispersés en tout sens, n'osaient tirer dans la crainte de s'entretuer; la baïonnette ne pouvait servir dans une pareille mêlée; réduits à leur sabre, ils se défendaient avec grand désavantage.

Malheureusement pour les assaillants, le troupeau ayant passé comme un ouragan, ils se trouvèrent livrés à leurs propres forces, et furent bientôt enveloppés. Les soldats, contusionnés seulement pour la plupart, se relevèrent et prirent l'offensive.

« Liez le prisonnier d'abord! cria le capitaine, ces marsouins sont pris, nous allons les mettre à la sauce. »

Pendant qu'une partie des soldats liait M. de

Méral les bras derrière le dos, d'autres poussaient la carriole sur le côté de la route, le reste du détachement se reformait; les premiers debout avaient acculé les assaillants contre une haie et les entouraient d'une ceinture de baïonnettes. Ceux-ci se défendaient vaillamment; ils allaient succomber néanmoins sous le nombre, quand tout-à-coup survint une nouvelle troupe d'assaillants; elle était aussi nombreuse que la première et armée de fusils: elle aborda les soldats à la baïonnette, et fit en quelques secondes une trouée jusqu'au centre où se trouvait le capitaine près de la carriole. Un homme de grande taille et seul à cheval, paraissait conduire l'attaque.

« Ça va bien, les gars, cria-t-il, hardi du bâton! Par la mordieu! nous serons bientôt les maîtres. »

Comme il achevait ces mots, son cheval, atteint au flanc par une baïonnette, s'abattit.

(La suite au prochain numéro.)

cadastral, estimés à raison de 500 francs l'are. 251 fr.
 Indemnité pour dommages . . . 2,369
 Ensemble 2,600

2° Du sieur Jean Bouyer, journalier, et de dame Rose Choinière, son épouse, qu'il autorise, demeurant au bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux, 0 are 18 c. en maison, située dite commune, n° 190 du plan cadastral, estimés

à raison de 500 fr. l'are. 54 fr.
 Indemnité pour dommages. . . 2,946 »
 Ensemble. . . 3,000 »

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles

seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, article 21).

En Sous-Préfecture à Saumur, le 50 novembre 1865.

Le Sous-Préfet,

(560) Signé : V. O'NEILL DE TYRONE.

Le traité des maladies des femmes et des jeunes filles, guide médical des familles, par le docteur Landry, donne, pour tous les âges,

des notions d'hygiène, régime et traitement. Les malades peuvent se soigner elles-mêmes et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien, 1 vol. envoyé franco, contre 6 fr. en timbres-poste. — Paris, Masson, libraire, 20, rue de l'Ancienne-Comédie, et chez l'auteur, 112, rue du Bac. Consultations par correspondance. (317)

P. GOBET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers, dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON, avec JARDIN et servitudes, situés à Beaulieu, près Saumur, route de Fontevault. Conditions avantageuses. S'adresser, soit à M. François PERCHER, expert, soit audit notaire.

A VENDRE UNE

BOULANGERIE BIEN ACHALANDÉE

Située au Coudray-Macouard. S'adresser à M. BAZILLE, boulanger au Coudray. (539)

A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

UNE MAISON

Rue du Portail-Louis, à Saumur, occupée par M^{me} veuve Balzeau et M. Coldefi, bijoutier. S'adresser à M. RAGUIN, au Cimetière, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande UN CLERC de 16 à 17 ans. (521)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIIN au 1^{er} OCTOBRE **de JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique. pour 1865.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépôt à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

Vient de paraître :

HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel, fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 NOVEMBRE.			BOURSE DU 29 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 60	»	»	68 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	96 75	»	»
Obligations du Trésor.	458 75	»	»	458 75	»	»
Banque de France.	3785	»	15	3800	15	»
Crédit Foncier (estamp.).	1322 50	»	2 50	1322 50	»	»
Crédit Foncier colonial.	640	»	»	640	»	»
Crédit Agricole.	640	»	»	640	»	»
Crédit industriel.	666 25	»	1 25	665	»	5
Crédit Mobilier.	870	»	»	865	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	1010	5	»	1010	»	»
Orléans (estampillé).	818 75	»	2 50	825	6 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1098 75	»	1 25	1100	1 25	»
Est.	517 50	»	»	517 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	827 50	1 25	»	827 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	568 75	1 25	»	565	»	3 75
Ouest.	541 25	»	1 25	542 50	1 25	»
C ^o Parisienne du Gaz.	1700	»	»	1700	»	»
Canal de Suez.	416 25	»	5	417 50	1 25	»
Transatlantiques.	540	»	»	537 50	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	64 95	»	10	64 95	»	»
Autrichiens.	420	5	»	417 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	400	3 75	»	403 75	3 75	»
Victor-Emmanuel.	212 50	2 50	»	210	»	2 50
Romains.	153 75	»	»	150	»	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	466 25	»	2 50	456 25	»	10
Saragosse.	197 50	»	7 50	193 75	1 25	»
Séville-Xérés-Séville.	35	»	»	37 50	2 50	»
Nord-Espagne.	163 75	»	1 25	160	»	5
Compagnie immobilière.	535	»	2 50	536 25	»	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	314 50	»	25	315	»	50
Orléans.	307 50	»	»	306 75	»	75
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 50	»	25	306	»	50
Ouest.	306 75	»	25	306 25	»	50
Midi.	306	»	»	305	»	1
Est.	308	»	50	309	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.